

INSULTES, MENACES SUR PERSONNEL !!!

Le 04/09/2026

Cette nuit encore, les agents du CP Caen-Ifs ont une nouvelle fois démontré leur **professionnalisme et leur détermination** face à la multiplication, toujours plus importante, des **téléphones portables et autres objets interdits** qui gangrèment notre détention.

À 22h30, les agents de nuit sollicitent la gradée de service après avoir constaté que **deux cellules de la MAH1 avaient leurs œilletons obstrués**, avec la musique diffusée à un volume élevé.

Lors de l'ouverture de la première cellule, occupée par le détenu **S.....**, déjà connu pour la détention de nombreux téléphones portables, les agents découvrent **un téléphone de type MELROSE, un chargeur ainsi qu'un câble**.

Dans la seconde cellule, occupée par le détenu **S... O...**, les agents procèdent également à une découverte : **un téléphone portable ainsi qu'un chargeur** sont retrouvés.

Une fois la porte de la cellule refermée, le détenu adopte immédiatement une attitude agressive et **s'en prend verbalement à la gradée ainsi qu'aux agents présents**.

« Gradée, tu habites à CAEN tu vas voir j'habite à CAEN... vous allez voir, tu vas moins faire ta maline bientôt.... Sale pute toi et tes trois renois, vous êtes des fils de pute, je vais vous baiser, j'habite à CAEN »

II EST TOUJOURS PLUS FACILE DE TENIR SES PROPOS UNE FOIS UNE PORTE FERMEE !!!

À noter que le détenu **S... O...** est particulièrement connu sur notre structure. Lors de sa précédente incarcération, celui-ci avait notamment **cherché à provoquer un mouvement collectif**, multiplié les **insultes et provocations envers les personnels**, ainsi que **les violences à l'encontre de codétenus**. Il s'était également illustré par la **détention répétée d'objets interdits**.

Face à la répétition de ces comportements, il avait fait l'objet de **deux placements au quartier d'isolement, avant d'être transféré disciplinairement vers un autre établissement normand**.

L'**UFAP UNSa Justice** condamne fermement les propos et comportements dirigés à l'encontre des personnels et **encourage les agents victimes de ces agissements à déposer plainte**. Notre organisation syndicale se tient pleinement disponible et aux côtés des personnels à tout moment, afin de les accompagner, les soutenir et défendre leurs intérêts.

L'**UFAP UNSa Justice** exige une comparution rapide en commission de discipline, ainsi que le prononcé de la sanction disciplinaire maximale à l'encontre de cet individu.

L'**UFAP UNSa Justice** demande également l'ouverture immédiate d'un dossier d'orientation en vue d'un transfert vers un autre établissement.

Le Bureau Local